



1-2

METTRE EN ŒUVRE LES OBLIGATIONS INHERENTES A UN ORGANISME DE FORMATION

Dates et lieux

1 jour soit 7 heures
De 9 h à 17 h
2 demi-journées soit 7 heures

Session en présentiel :

A : Jeudi 12 mars 2020

Sessions à distance :

C : 22 et 23 avril 2020
B : 6 et 7 octobre 2020

Lieu :
22 rue Sainte Barbe
13002 Marseille 3^{ème} étage

Intervenants

Dominique REY

Titres et références

Titulaire d'un DEA d'économie et sociologie du Travail ainsi que du diplôme de Sciences-Po Paris, pendant 30 ans responsable des formations de formateurs pour le Service de Formation Continue de l'université d'Avignon. Membre de la Commission de certification du Titre de Formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques.

Public

Les formatrices et formateurs en cours (ou en questionnement) de création de leur propre structure de formation

Les responsables de structures de formation et d'insertion professionnelle

Les coordonnateurs et coordonnatrices d'actions de formation

Les assistants et assistantes de formation

Les formatrices et formateurs en charge du suivi administratif des actions sur lesquelles ils-elles interviennent.

Prérequis

Il n'est pas exigé de prérequis particulier, car les connaissances

OBJECTIFS

Objectifs généraux :

- Identifier les principales mesures figurant dans la réforme de la formation professionnelle du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »
- Revisiter l'ensemble de la réglementation des organismes de formation et de leurs obligations légales pour que l'organisme fonctionne en conformité avec celles-ci
- Inscrire l'activité de son organisme et de son action de formation dans ce contexte en mutation

A l'issue de la formation les participants seront en mesure de :

- de décrire les différents aspects de la réglementation à leurs équipes pédagogiques et administratives et d'en comprendre le sens et l'intérêt
- de construire les supports nécessaires au respect des règles posées aux OF.
- de faciliter le lien entre l'organisme de formation et les partenaires financeurs et contrôleurs
- de justifier de la qualité des formations dispensées
- d'adapter leur offre de formation, les modalités pédagogiques et leur fonctionnement aux nouveautés entraînées par la réforme de la formation professionnelle du 5 septembre 2018.

CONTENUS

Les principaux éléments de la réforme du 5 septembre 2018, en particulier :

- la monétarisation du CPF rénové
- la « Tripadvisorisation » concernant les actions de formation
- l'élargissement des modalités de formation
- l'assimilation des CFA à des organismes de formation
- le rôle de France Compétences
- le versement des contributions obligatoires des entreprises à l'URSSAF
- la certification obligatoire des organismes de formation
- le remplacement des OPCA par les OPCO
- le remplacement du CIF par le CPF de transition

Les obligations inhérentes à un organisme de formation

- La déclaration d'activité
- La nouvelle définition d'une action de formation
- Le programme de formation
- Les objectifs pédagogiques
- La qualité de la formation
- La publicité
- Les conventions et les contrats de formation professionnelle
- Les attestations de présence et de formation
- La réglementation spécifique aux actions de formation dispensées en tout ou partie à distance
- Les différentes évaluations à l'issue d'une formation
- Le bilan pédagogique et financier simplifié
- L'information des futurs stagiaires telle que prévue pour la mise en place de l'application CPF
- Le règlement intérieur
- Le contrôle de la formation professionnelle
- Les répercussions de la mise en œuvre de la réforme sur le positionnement des OF.

FICHE D'INSCRIPTION  

www.espace-competences.org

Rubrique : Acteurs de la formation /
Le dispositif de professionnalisation du CARIF



minimales sur l'environnement de la formation professionnelle auront été amenées par l'expérience professionnelle des participants.

Tarif

Module payant. Coût de cette formation : 200 euros par participant.

Le CARIF n'est pas assujéti à la TVA.

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La formation est basée sur l'alternance d'apports de connaissances par l'intervenant avec les questions et expériences des participants. Le lien avec des cas concrets sera fait en permanence. Il s'agit d'une formation-action afin d'accompagner la montée en compétences des participants sur ces questions.

Les supports, en particulier des documents-types et les principaux documents d'information seront fournis aux participants à l'issue de la formation sous format électronique afin de contribuer à la stratégie de développement durable.

La formation étant courte (une journée), la possibilité est offerte aux participants de contacter gratuitement directement l'intervenant durant l'année qui suit la formation afin de lui poser toute question relative au thème général de l'intervention.

EVALUATION

A l'issue de la journée, les participants rempliront un quizz composé de 20 questions ciblant les différents points travaillés au cours de la journée. C'est sur la base des résultats à cette évaluation que sera produite l'attestation de formation.

FICHE D'INSCRIPTION  

www.espace-competences.org

Rubrique : Acteurs de la formation /
Le dispositif de professionnalisation du CARIF